

N°10/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE DE CONVOCATION
25 mars 2026L'an deux mille vingt six
Le 31 mars à dix-huit heures trenteDATE D'AFFICHAGE
25 mars 2026Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT
Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Maire, M. BACHELET,
Mme REGAERT DA COSTA, M. COSSARD Adjoint, M. MARNAT,
M. BOULANGER, Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEL,
Mme BUREL, Mme CISSE conseillers municipauxEN EXERCICE 11
PRESENTS 10
VOTANTS 11

Pouvoir : Mme PICHET GESLAK donne pouvoir à M. COSSARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M BOULANGER Freddy**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CARPF POUR LES TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT 2026****VU** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5216-5**VU** la délibération du conseil communautaire n°18.079 du 28 juin 2018 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité sur la période 2018-2020**VU** la délibération du conseil communautaire n°21.166 du 23 septembre 2021 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité**VU** la délibération n°24.387 du 18 décembre 2024 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité**CONSIDERANT** que la commune sollicite la communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour obtenir un fonds de concours destiné à financer ses travaux d'investissement pour l'année 2026 à savoir : travaux création d'un mur pour 6000€ HT et d'un mur de clôture à l'église pour 5700€ HT**CONSIDERANT** qu'aucune subvention n'est attendue pour ces projets.**CONSIDERANT** que le coût total de ces dépenses atteint 11 700 € HT**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :****1/ SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France un fonds de concours, d'un montant de **5 850 €** correspondant à 50% du coût total des dépenses HT.**2/AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

d, le 1^{er} avril 2026

REGAERT Bruno